



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

# INFO Phyto

Décembre 2017 - février 2018

Trimestriel - Décembre 2017 - Février 2018 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211



**Bilan du Zéro Phyto en Wallonie**

p.4

**Le sedum: couvre-sol idéal pour les entretombes**

p.10

**Publics vulnérables**

p.6



© Martin Delicour

# Sommaire

	Feedback sur les formations Phytolice	3
	Le Zéro Phyto dans les communes wallonnes : le bilan	4
	Des initiatives positives pour les publics vulnérables	6
	Le sedum: couvre-sol idéal pour les entre-tombes	10
	La chronique du Docteur GD	12
	Evènements à venir	14



# Phytolice : Formation continue « La gestion différenciée et les alternatives aux pesticides »

Le pôle wallon de gestion différenciée a organisé deux séances de formation continue dans le cadre de la prolongation de la phytolice, le 18 octobre et 23 novembre dernier, à Namur. La première s'adressait en particulier aux gestionnaires d'espaces publics, tandis que la seconde visait les professionnels du secteur des espaces verts.

Au cours de ces séances, la législation en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les bonnes pratiques de pulvérisation ont été rappelées. Les avantages de la suppression de l'usage des pesticides sur la santé des gestionnaires et utilisateurs ainsi que sur l'environnement ont été énoncés et les différentes méthodes de désherbage, alternatives au chimique développées en détail.



Plus de 60 gestionnaires d'espaces publics ont participé à la formation du 18 octobre

A la suite d'un exposé interactif durant lequel de nombreuses réactions, échanges d'expériences ont été relatés, les gestionnaires sont ainsi repartis avec de nouvelles possibilités de gestion alternative des espaces qu'ils entretiennent.

## Bilan : En route vers le zéro phyto dans les Communes wallonnes

Un peu plus de trois années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière d'utilisation des pesticides. Un bon nombre de communes ont mis à profit la période de transition définie pour leur permettre de diminuer progressivement l'usage des produits phytosanitaires dans leurs espaces publics et de tester et développer des méthodes alternatives de gestion. Bien que cela n'a pas toujours été facile au début, il semblerait que désormais la plupart des communes soient bien engagées dans la démarche du « zéro phyto ».

D'année en année, de plus en plus de communes parviennent à supprimer complètement l'usage de produits phyto dans leurs espaces verts. D'autres sont en bonne voie et ne pulvérisent plus que dans les cimetières.

	Nombre de communes en zéro phyto	Communes n'utilisant des pesticides que dans les cimetières
2014	36	42
1 <sup>er</sup> octobre 2017	103	49

Ces résultats sont plutôt encourageants et prouvent qu'il est possible d'entretenir les espaces publics sans pesticide.

### Comment ces communes y arrivent-elles ?

Afin de parvenir au « zéro phyto », les communes wallonnes ont dû changer leur manière de travailler et revoir la gestion de leurs espaces verts. Ainsi, il n'est plus rare de voir apparaître de la végétation spontanée sur les trottoirs ou entre deux pavés.



Certains lieux ont également pris un aspect plus « naturel », **les fréquences de tonte** sont parfois revues, des prairies fleuries semées, des zones en graviers enherbées, Etc.

Dans les **cimetières**, les gestionnaires optent de plus en plus souvent pour l'enherbement des allées et la **végétalisation** des entre-tombes. Ces techniques permettant de limiter l'entretien et donnent un aspect esthétique intéressant à ces lieux souvent fortement minéralisés.

**Le désherbage alternatif** (sans recours aux produits phytos) étant plus consommateur en terme de temps que le désherbage chimique, il est nécessaire de pouvoir dégager du temps dans d'autres postes, grâce à la gestion différenciée. Ainsi, on peut en consacrer davantage à des endroits où un entretien plus intensif et un désherbage sont toujours nécessaires. En effet, les communes investissent de plus en plus dans des désherbeurs mécaniques et/ou thermiques.



A noter aussi que pour parvenir au « zéro phyto », une **communication efficace** est essentielle afin de faire comprendre aux citoyens que les espaces publics vont changer d'aspect et que de la végétation spontanée risque parfois d'apparaître çà et là.

Si vous êtes intéressés par un suivi, une formation des ouvriers communaux, par des articles de sensibilisation pour le bulletin communal, par une aide ponctuelle quelconque ou si vous avez des questions relatives à la législation ou aux alternatives aux pesticides, n'hésitez pas à contacter les facilitateurs « zéro pesticide ». Toutes nos actions sont gratuites.

# Publics vulnérables: des initiatives positives!



A l'aube du 1<sup>er</sup> juin 2018, date de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts (publics ou privés) fréquentés par un public dit «vulnérable», des initiatives de gestion naturelle fleurissent un peu partout en Wallonie. Certaines pratiques pourraient tout à fait être applicables à d'autres espaces verts situés autour d'écoles, d'hôpitaux, de homes pour personnes âgées, Etc.

**OBJECTIF "ZÉRO PHYTO" dans votre commune!**

Au 1<sup>er</sup> juin 2018, les phytos seront interdits à moins de ...

- 50 mètres des espaces fréquentés par les élèves (écoles, internats), les crèches,...
- 10 mètres des aires de jeux, des aires pour la consommation de boissons et de nourriture
- 50 mètres des hôpitaux publics et privés, maisons de repos, lieux accueillant des personnes handicapées

Wallonie Institut Montfort de Mouscron

A l'Institut Montfort de Mouscron (ACIS asbl), on a opté pour la mise en place de plusieurs astuces «zéro pesticides» dans l'entretien des parcs et jardins situés autour des différents bâtiments de l'Institution, et ce en collaboration avec les résidents.

En effet, un projet « environnement » a été mis en place au sein de l'Institution afin d'entretenir et de valoriser la gestion environnementale du site. Ce projet est le fruit de la collaboration de trois personnes travaillant à l'Institut, avec la participation de plusieurs adultes atteints de déficience mentale résidents au sein de celui-ci.

Par exemple, pour ne plus pulvériser aux pieds des bâtiments (et parce que la tondeuse ne peut pas s'approcher trop près des murs au risque de les abîmer), la terre est retournée, puis des espèces de plantes couvre-sols et des plantes vivaces basses (30-40 cm) sont plantées. L'objectif étant d'occuper ainsi l'entièreté de la surface pour empêcher les espèces non-désirées de pousser. Un sentier « nature » a aussi été créé dans le parc de l'Institut afin de sensibiliser les résidents et visiteurs à la biodiversité et embellir leur espace de vie.



## Contre les espèces invasives, des chèvres

A l'école clinique de Montignies sur Sambre, les enfants peuvent admirer des «tondeuses» un peu particulières. Dans cet établissement géré par la Province du Hainaut, un projet d'éco-pâturage a récemment vu le jour. Sur les talus des abords de

l'école auparavant envahis de renouées du Japon, de ronces ou encore de robiniers, des chèvres des fossés débroussaillent le terrain. Marc Vandurme, du service des espaces verts de la Province du Hainaut, explique que les deux chèvres ont été élevées au biberon et habituées dès leur naissance aux contacts humains, afin que les enfants puissent les approcher en toute sécurité.



Les bénéfices de ce projets sont multiples car en plus d'éviter l'usage d'herbicide dans la lutte contre les plantes indésirables comme la renouée du Japon, il permet aux enfants d'apprécier le contact avec les animaux et aux institutrices de développer tout un projet pédagogique autour de ce thème.

La province du Hainaut a anticipé l'échéance du « zéro phyto » dans les espaces fréquentés par du public vulnérable car depuis juin 2014, plus aucun pesticide n'est utilisé dans la gestion des écoles, maison de repos, et autres institutions provinciales hainuyennes.

Ces retours d'expérience montrent une nouvelle fois qu'il est possible de gérer des espaces verts sans avoir recours aux produits phytopharmaceutiques, en étant créatif et en y apportant même une valeur ajoutée !



INDUSTRIE

# Désherbage Mécanique

2016

Palmarès des Innovations SALONVERT

Grand Prix Développement durable



## StabNet 55/70

## StabNet 90/120

Surfaces gravillonés, sablés, stabilisés

De 0.55 à 1.6 m

Qualité et vitesse de travail

Multifonctions



### Applications

Cimetières, Allée  
Parcs...



### Applications

Allées,  
Voies vertes,  
Terrains sportifs...

## PicPavé

### Applications

Bordures de trottoirs  
Pavés, fils d'eau...



## PicBine

### Applications

Cimetières, Allées,  
Trottoirs, Murs...

02 97 86 36 07

[contact@avrilindustrie.com](mailto:contact@avrilindustrie.com)

[www.avrilindustrie.com](http://www.avrilindustrie.com)





# greenagri.be

## La gamme la plus complète de produits de désherbage alternatif!



Disponible aussi pour les terrains de sports

## Demandez dès à présent votre démonstration !



Greenagri SPRL  
Rue des poiriers 3  
B-5030 Gembloux

www.greenagri.be  
info@greenagri.be  
081/620.530

## Le sedum : un couvre-sols idéal pour les entre-tombes

Les avantages des espèces couvre-sols sont déjà bien connus. En effet, de par leur recouvrement, elles permettent d'éviter la levée d'espèces non-désirables, réduisent la déshydratation des sols et luttent contre l'érosion.

Le genre Sedum appartient à la famille des crassulacées et est composé de plus de 400 espèces de plantes succulentes que l'on retrouve à travers l'hémisphère nord.

Les sedums, également appelés orpins des jardins, peuvent être des plantes de rocaille ou de petits arbustes qui stockent l'eau dans leurs feuilles.

Leurs fleurs apparaissent en juin/juillet ou septembre/octobre en fonction de la variété. Composées en forme d'étoile à 5 branches (parfois 4 ou 6), elles ont généralement 2 fois plus d'étamines que de pétales.

Certaines variétés sont mellifères. Une variété particulièrement mellifère est le sedum 'spectabile' qui avec sa floraison tardive (août à mi-octobre), assure une source de nourriture précieuse pour les abeilles.



Cimetière de Jodoigne

Le sédum se plante en automne ou au printemps, dans un sol quelconque, pourvu qu'il soit bien drainé. Le sedum n'a besoin que de soleil, inutile de prévoir d'arrosage!

L'entretien du sédum est très facile. La plante résiste au gel et à la sécheresse grâce à ses feuilles grasses. Elle peut rester des mois sans recevoir d'eau. Empêcher l'eau de stagner pour éviter le pourrissement de la plante est le seul entretien nécessaire. À la fin de l'hiver, pensez également à vous débarrasser des branches mortes, surtout pour les variétés les plus grandes.

Très facile à multiplier, les sedums sont néanmoins commercialisés soit en pots, en boutures ou sous forme de tapis pré-cultivés.

Dans de nombreux cimetières, les gestionnaires communaux ont opté pour la mise place de différentes variétés de sedum dans les espaces entre-tombes, avec de bons résultats.



Au cimetière de Nivelles

## Chronique du Docteur GD



*Cher Docteur GD,*

*Je vous écris cette lettre pour vous faire part de mon incompréhension devant un sujet de société qui prend à mes yeux un caractère démesuré: l'interdiction d'utiliser du glyphosate et dans une plus grande mesure cette lutte à mort contre les pesticides en général. Membre de l'association «Avec le glyphosate, tout trépasse», je ne peux être qu'outré devant tant de haine contre les producteurs de produits phytopharmaceutiques. Les pauvres petits !*



*Est-il nécessaire de faire tant de bruit pour quelques abeilles intoxiquées par les insecticides? Vu le nombre de ruches en Belgique, je ne pense pas qu'il faille s'alarmer outre mesure. Je pense sincèrement que c'est tout simplement le caprice de quelques rebelles « écolos-bobos ».*

*Ces derniers ayant recours à tous les moyens pour nous mettre des bâtons dans les roues. En effet, notre page Facebook et notre site internet vendant les bienfaits des pesticides ont récemment été piratés par un groupe «écologiste» nommé le «Retour du jet d'ail» et plus spécifiquement par leur chef Green Vador qui nous incite à profiter du grand air et qui n'a pas hésité à bombarder notre site d'ignobles images comme des cimetières végétalisés, des prairies fleuries ou, comble du comble, plusieurs mauvaises herbes sur les trottoirs ou les places communales.*

*Ne pensez-vous pas que ces gens ont un peu trop la tête dans les étoiles ? Est-il réellement possible à l'heure actuelle de gérer les espaces publics sans pesticide? Et pouvons-nous tolérer des mauvaises herbes dans nos beaux villages? Un retour en arrière n'est-il pas obligatoire?*



*Autant vous dire que suite à ces nouvelles méthodes de gestion des espaces verts je me portman, je n'endor plus et je réfléchis sérieusement à déménager sur une autre planète.*

*Un défenseur du glyphosate*

Cher membre de l'association « Avec le glyphosate tout trépassé »,

Pour commencer, je dirais qu'il faut voir en cette lutte contre les produits phytopharmaceutiques un nouvel espoir pour notre société et surtout pour notre santé. On ne peut en effet pas tous être sensibles aux fleurs, aux papillons ou encore aux oiseaux mais je pense que la santé doit faire partie de nos priorités.

Cela est d'ailleurs relativement bien adopté par les communes wallonnes étant donné qu'actuellement, plus de 100 communes ne pulvérisent plus en Wallonie. Preuve que cela est bien réalisable. Penser que l'Europe fera un jour marche arrière pour la Wallonie me paraît illusoire. Surtout que la plupart des pays européens se sont lancés dans cette démarche et que certains n'utilisent déjà plus de pesticides sur l'ensemble de leurs espaces publics.

Concernant votre remarque sur les abeilles, je vous conseillerais néanmoins de ne pas faire la politique de « l'autre ruche » et de prendre au sérieux cette menace fantôme. En effet, ces insectes sont essentiels pour l'espèce humaine en termes d'alimentation ou de biodiversité.

Pour le piratage de votre compte Facebook et de votre site internet, il s'agit bien là de la revanche des sites. De plus, essayez de voir cet acte de sabotage du bon côté (pas du côté obscur). Cela vous aidera peut être à vous habituer à ce nouveau style de décor communal. En effet, comme je l'ai mentionné plus haut, les communes sont de plus en plus actives dans cette démarche et il faudra donc accepter que la végétation prenne de plus en plus de place, que ce soit par la présence de cimetières enherbés ou de zones non tondues ou fauchées plus tardivement.

Pour les herbes se trouvant sur votre trottoir, il faudra vous armer de patience. En effet, la solution la plus efficace pour désherber les petits espaces est le désherbage manuel !

Je vous souhaite bon courage cher membre et que la Force (des bras) soit avec vous.

Votre dévoué Docteur GD

Ps : si cela vous paraît insurmontable, vous pouvez effectivement aller voir sur une autre planète si l'herbe n'y est pas plus verte ! Mais ne vous en faites pas une maladie, anakin vie finalement.

## Evénement à venir

 Le pôle de gestion différenciée sera présent au Salon des mandataires les 8 et 9 février à Marche-en-Famenne.

 Salon des espaces verts de Metz «URBEST», du 23 au 25 janvier

 Prochaines formations continues pour la phytolice : Le programme détaillé est disponible sur le site du comité régional phyto ([www.crphyto.be](http://www.crphyto.be))

## RAPPEL!

### **Envoi des registres d'utilisation de produits phyto pour l'année 2017 avant le 31 janvier 2018 !**

**Conformément à la législation en vigueur, le registre complété doit être transmis à [registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:registre.pesticides.dgarne@spw.wallonie.be).**

*Si vous êtes déjà en **zéro phyto**, vous pouvez envoyer le registre avec la mention « néant » et/ou le signaler par mail.*

**Si vous pulvérisez encore, veillez à utiliser des produits phyto homologués !**

*Si vous utilisez encore des produits phytopharmaceutiques dans certains de vos espaces publics, n'oubliez pas de vérifier que ces produits soient toujours bien agréés. En effet, de nombreux produits comme le Zapper ou le Kidway ne sont plus homologués et ne peuvent donc plus être employés.*

#### **Pour vérifier l'homologation des produits :**

- Allez sur <http://fytoweb.be/fr/produits-phytopharmaceutiques/consulter-autorisations-de-produits-phytopharmaceutiques>
- Ou contactez un des facilitateurs « zéro pesticides » :  
Thibaut Mottet - 0483/44.00.94 – [thibaut@gestiondifferenciee.be](mailto:thibaut@gestiondifferenciee.be) ou  
Tiffanie Frenkel – 0486/36.07.30 - [tiffanie@gestiondifferenciee.be](mailto:tiffanie@gestiondifferenciee.be)

# INFOPhyto

**Pôle Wallon de Gestion Différenciée asbl.**

**Equipe des Facilitateurs « zéro pesticide » :**

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94  
thibaut@gestiondifferentiee.be
- **Tiffanie Frenkel** : 0486/36.07.30  
tiffanie@gestiondifferentiee.be

**Comité de rédaction/Editeur responsable**  
Thibaut Mottet et Tiffanie Frenkel

## **Remerciements :**

Le comité de rédaction remercie chaleureusement l'équipe du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel pour la traduction en Allemand

